



Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre
Région des Pays de la Loire - 5, rue du haut Pressoir - BP 61028
49010 ANGERS Cedex 01 - Tél. : 02-41-68-26-28 - Fax : 02-41-44-60-16
courriel : ugselp@saumur.net - Site : <http://www.ugsel-pl.fr>

Angers, le 27 janvier 2010

TRIATHLON EN SALLE B/M RÉGIONAL
Le mercredi 3 Février 2010 à MAYENNE

QUALIFICATIONS : voir SITE UGSEL Pays de la Loire: www.ugsel-pl.fr, il n'y a pas à confirmer les engagements mais prévenir la **NON PARTICIPATION** sur la feuille de vos qualifiés.

MODIFICATIONS à envoyer à l'U.G.S.E.L. Régionale pour le Vendredi 29 janvier 2010
Fax : 02.41.44.60.16

REGLEMENT : Celui de l'U.G.S.E.L. Nationale sera appliqué pour ce championnat.
Application du règlement du Livret Régional 2009-2010

JURY :

En Individuels : Aide aux jurys

Par équipes : 1 Juge adulte + 1 Juge élève par établissement ayant une ou plusieurs équipes. Ces juges élèves seront réunis à 11 H 00 pour la répartition des tâches.

RAPPEL - Un juge élève par équipe qualifiée sera obligatoire au national.

Composition du JURY :

Directeur de la Réunion :	Michel CANTIN
Juge Arbitre	Jacques FIEVRE
Mise en place des Juges élèves et micro :	CDF BEAUPREAU
Starter :	Dominique RONGEARD + LA MOTHE ACHARD (mise en place des séries)
Chrono électrique :	72
Chrono 1000m :	CHAVAGNES
Juge à l'Arrivée :	Ste Anne SABLÉ et MOUTIERS LES MAUXFAITS
Hauteur A	St Martin BENET St Joseph COSSÉ LE VIVIEN
Hauteur B	PORNIC Immaculée LAVAL
Sautoir A (Longueur)	St Gabriel/St Michel ST LAURENT/SÈVRE St Paul PALLUAU LA MOTHE ACHARD
Sautoir B (Triple)	St Joseph VALLET St Joseph CHEMILLÉ St Louis LA ROCHE/YON
Perche :	Externat NANTES St Sauveur ROCHESERVIÈRE
Poids A B C	mise en place
Poids A	St Michel CHATEAU-GONTIER CDF BEAUPREAU
Poids B :	LA FERTÉ BERNARD LE LION D'ANGERS
Poids C	St Louis LA ROCHE/YON ST JEAN DE MONTS

Secrétariat : Michel CANTIN - Rémy LECLERC - Cindy ROBERT - Sabine BRETON - Elisabeth ANET - Michel TONNELIER.

AUCUNE MODIFICATION NE SERA PRISE APRES 11 H 00

Si besoin le matin avant 11 h 00 :

Cindy ROBERT : 06-62-45-89-60

Pour tous les désistements, même sur place, veuillez utiliser les feuilles de qualifiés par établissement que vous avez téléchargées sur le SITE ugsel-pl.fr (NE PAS RAYER, "NON" SUFFIT). Pour les changements dans les équipes, merci d'utiliser la feuille qui est également téléchargeable sur le site.

Tous les Juges des Etablissements qui ne sont pas mentionnés dans le jury ci-dessus sont à la disposition du Directeur de la réunion.

TOUS LES ETABLISSEMENTS doivent être présents dès 10 h 30.

QUALIFICATION au NATIONAL : Tout athlète doit participer aux championnats régionaux dans la discipline pour laquelle il vise une qualification au National. En cas d'absence, les performances départementales ne seront prises en compte que si nous avons une demande de qualification exceptionnelle accompagnée d'une attestation du Chef d'Etablissement déposée le jour de la Compétition. Seuls justificatifs acceptés : certificat médical ou copie de convocation à un examen.

Equipes Benjamins et Minimes : La composition de l'équipe est automatique comme pour le Cross.

- Une équipe peut se composer de 5 athlètes au maximum et de 4 au minimum de la même catégorie. Le classement se fera sur 4 seulement.
- En cas d'égalité, les équipes seront départagées par le total des points de l'équipier classé 4ème puis 3ème et ainsi de suite.

Nombre d'épreuves :

- Les concurrents doivent participer à trois épreuves : une course, un saut et un lancer de poids.
- Dans les catégories Minimes (**Garçons et Filles**), les athlètes ont le choix entre deux courses de haies avec intervalles différents. **Merci de nous préciser l'intervalle choisi pour le 29 janvier (MF : 7,50 m ou 8 m - MG : 8 m ou 8,50 m)**

Prévoir adhésif pour les marques, la craie est interdite.

BUVETTE : Boissons chaudes et froides – confiseries - sandwichs - sur place

Les résultats seront sur le site de l'UGSEL Pays de la Loire : www.ugsel-pl.fr dès le mercredi soir à partir de 20 H.

Points des derniers qualifiés :

	Individuel	Equipe
BF	63	224
BG	60	201
MF	65	224
MG	63	226